




STAGE SYNDICAL - Inclusion scolaire -



Mardi 9 avril 2024

De 9h à 16h

Union départementale FO - 35 rue d'Échange, Rennes  **Sainte-Anne**

Ce stage s'adresse à tous les personnels, syndiqués, non-syndiqués, exerçant dans le 1^{er} ou le 2nd degré : AESH, AED, profs...

La participation à ce stage est un droit. Vous serez autorisé à vous absenter sur simple demande. (Modalités d'inscription au dos)



Chaque année en Ile-et-Vilaine, des centaines de fiches SST sont rédigées concernant les conditions d'inclusion. Plus de 1 200 élèves qui ont une notification pour l'enseignement adapté se retrouvent dans les classes ordinaires.

La mise en place des PIAL conduit à rationaliser les emplois du temps des AESH et leur impose d'accompagner jusqu'à 8 élèves par semaine...

La dégradation des conditions de travail a conduit à la démission et au burn out de nombreux personnels. C'est inacceptable.

Ce qui se prépare avec le « choc des savoirs » et la mise en place de groupes de niveau aggraverait encore la situation.

Contre cette inclusion à marche forcée qui prive les élèves de leurs droits et les maltraite, Force ouvrière soutient les AESH et porte avec elles et eux leurs revendications :

- la création d'un véritable STATUT (corps de fonctionnaires d'état) pour tous les AESH ;
- une rémunération et un déroulement de carrière justes et équitables qui permettront enfin de vivre décemment ;
- la mise en place de formations qualifiantes ;
- un recrutement massif ;
- le maintien de toutes les structures spécialisées et la fin de l'organisation en PIAL.

Parce qu'il est temps de réagir :

toutes et tous ensemble unis pour défendre les droits des personnels et des élèves face à une inclusion maltraitante !

Parole de Force ouvrière : « lorsque l'inclusion en milieu ordinaire est possible, nous la défendons. Tous les élèves doivent pouvoir aller à l'école. Cependant, lorsque cette inclusion, pour le bien de l'élève, doit s'accompagner d'un personnel éducatif particulier, de personnels médicaux et d'enseignants spécialisés, ce droit à un enseignement spécialisé et adapté doit être respecté. Sans cela, les élèves sont exposés, privés de leurs droits, et bien souvent placés dans des situations de souffrance intolérables. »

POUR PARTICIPER

La participation à des stages de formation syndicale est un droit (dans la limite de 12 jours par an). Votre absence sera déduite du temps de travail et vous n'aurez pas à rattraper les heures que vous auriez dû effectuer.

1 Inscrivez-vous au stage **avant le vendredi 8 mars 2024** par mail :

snudifo35@orange.fr pour le 1^{er} degré

syndicat@snfolc35.fr pour le second degré

Le syndicat vous enverra une convocation en retour.

2 Vous devrez alors effectuer, **au plus tard le vendredi 8 mars 2024**, une **demande d'autorisation d'absence** (à l'aide du formulaire auquel vous joindrez la convocation). Cette demande devra être transmise :

au **Pôle Aides Humaines** (**coordavs35@ac-rennes.fr**) dans le 1^{er} degré

ou **au secrétariat du chef d'établissement** dans le 2nd degré.

(Si les vacances ont débuté, vous pouvez l'envoyer par mail sur la boîte professionnelle du secrétariat de votre établissement scolaire.)

3 Le jour du stage, nous vous remettons une attestation de participation.

Repas

Vous avez la possibilité de déjeuner sur place. Nous proposons de fournir un repas avec une participation financière de 5 euros. Dans ce cas, merci de nous signaler votre présence au repas par mail lors de votre inscription.